

LE 04 Février 2016

**Pour les droits et la défense des libertés
individuelles et collectives**

**Relaxe pour les 8 syndicalistes
de Goodyear**

Le Medef et le gouvernement, à grand renfort de communication, de culpabilisation, œuvrent au démantèlement de notre société solidaire.

Ils distribuent des milliards d'euros aux rentiers, aux banques et aux patrons qui jettent à la rue les salariés par milliers tous les jours !

Ils imposent l'austérité aux salariés et créent des millions de privés d'emploi !

Ils attaquent nos services publics, nos écoles, nos hôpitaux, notre sécurité sociale, nos retraites, notre code du travail, nos conventions collectives, notre industrie, nos acquis, nos salaires, nos emplois, nos libertés.

Face à ces agressions, plus que jamais, l'action syndicale se révèle être une arme à disposition de tous pour se faire entendre, se faire respecter, ne pas reculer et même obtenir des conquêtes sociales.

Avec la repression syndicale utilisée comme une arme face au syndicalisme porteur de progres social, le gouvernement et le medef amorce une forte regression sociale pour les salariés, les sans emploi, les retraités.

Le lundi 12 janvier, le Tribunal d'Amiens a rendu son jugement concernant huit camarades de la CGT « ex Goodyear » poursuivis par le Procureur de la République pour « séquestration ». Ce dernier a décidé de les poursuivre alors même que l'entreprise avait abandonné toutes les plaintes.

Le juge a pris la décision de suivre le Procureur en condamnant ces huit représentants des salariés de Goodyear à vingt-quatre mois de prison dont **neuf mois fermes**, sort réservé aux criminels !

C'est un véritable scandale et une atteinte grave aux libertés syndicales !

Cette condamnation s'inscrit dans un mouvement de criminalisation de l'action syndicale, qui s'accroît jour après jour.

Après les affaires judiciaires des « Cinq de Roanne », des « Cinq d'EDF-GDF », des salariés d'Air France mis en garde à vue, une nouvelle étape a été franchie avec ceux de Goodyear.

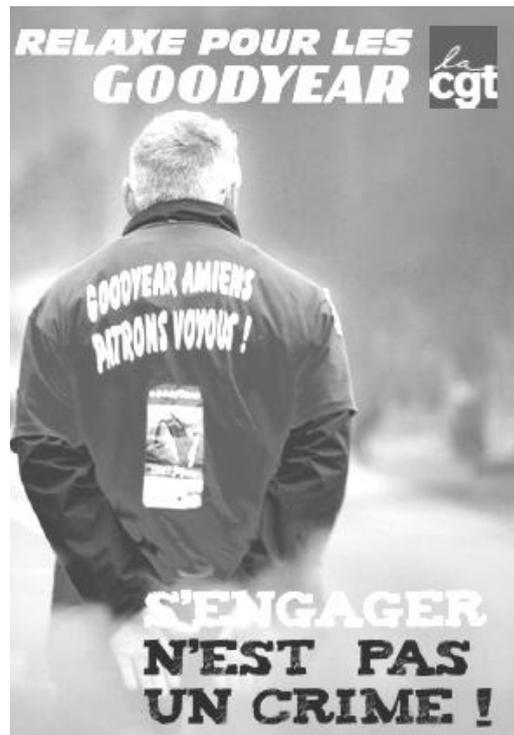
Le gouvernement porte une forte responsabilité dans la criminalisation de l'action syndicale. Cela confirme nos craintes depuis la promulgation de l'état d'urgence, sur le respect des libertés individuelles et collectives fondamentales.

Ce sont les fondements mêmes de notre démocratie qui sont atteints lorsque les libertés syndicales sont attaquées avec une telle violence. Cela discrédite totalement les discours vantant l'importance du

dialogue social : comment parler de dialogue quand le pouvoir n'entend pas la légitimité sociale des actions syndicales.

Des sanctions tombent pour avoir manifestés dans la rue, d'autres pour avoir exprimé une colère sociale accumulée à force d'injustices et de déni de leurs droits à vivre dignement notamment en voulant préserver leur emploi.

Ces femmes, ces hommes, se voient aujourd'hui jugés, condamnés, stigmatisés, alors même que l'action collective, l'engagement citoyen est plus que jamais nécessaire pour défendre notre contrat républicain, l'égalité des droits et l'intérêt général.



4 Février 2016 à 15H00

RASSEMBLEMENT à FIGEAC devant le TRIBUNAL

La CGT est attachées à la justice, à l'exercice serein du droit. Elle porte l'exigence d'une loi d'amnistie, à laquelle le gouvernement reste sourd, concernant les condamnations pénales, les sanctions disciplinaires et l'arrêt des poursuites en cours, en relation avec les mouvements sociaux et l'activité syndicale et revendicative. La CGT sur ces valeurs démocratiques, d'égalité, de fraternité et de défense des libertés individuelles et collectives continuera d'intervenir afin que nos huit camarades soient relaxés. Porter atteinte à un militant syndical c'est porter atteinte à tout le mouvement syndical.

La lutte contre la criminalisation de l'action syndicale s'inscrit dans la démarche générale de lutte contre toutes les formes de discriminations.

Le LOT n'est pas épargné

Que ce soit dans les grandes ou petites entreprises, le privé ou le public, nos militants CGT subissent diverses discriminations, harcèlements plus ou moins violents. Certains sont victimes de discriminations peu visibles (ralentissement du déroulement de carrière, difficulté d'obtenir des formations,...). D'autres sont victimes de répressions inacceptables (aucune augmentation, mépris, insultes, mis au placard, licenciement,...). Les patrons voyous ne sont jamais inquiétés par la justice.

*Après avoir été discriminés durant leur carrière par la direction de Ratier Figeac, 9 syndicalistes CGT **obtiennent la réparation intégrale des préjudices subis.***

NON, CE N'EST PAS NORMAL !
OUI, ON PEUT AGIR ENSEMBLE !

La CGT s'est mobilisée en décembre 2014 pour soutenir les élus de l'ALGEEI46 en procédure de licenciement. Ils ont été réintégrés.

*Suite à la victoire de la CGT, aux élections professionnelles, la Direction de Leclerc Capdenac refuse le Droit aux élus d'élire leur CHSCT.
Le Tribunal donne gain de cause à la CGT.*

Les syndiqués, les militants, les représentants du personnel CGT sont des Acteurs à part entière du dialogue social, dans les entreprises, pour la défense des intérêts des salariés. Ne laissons pas le patronat et le gouvernement matraquer ces femmes et ces hommes sans réagir. Elles, Ils ont besoin de tout notre soutien.

Partout en France, à l'appel de la CGT, MOBILISONS-NOUS le 4 février pour :

L'ARRET de toutes répressions syndicales

Le RESPECT du droit de grève

La RELAXE pour les 8 syndicalistes de Goodyear

La CGT appelle
à un RASSEMBLEMENT
le 4 Février 2016 à 15H00
à FIGEAC devant le TRIBUNAL